



ASSOCIATION SPORTIVE DE GAGNAC-SUR-GARONNE

## ASCG Vital Energy

### Questionnaire de santé à remplir et à conserver

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

Répondez à ces 6 questions en cochant Oui ou Non		OUI	NON
1.	Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié			

Si vous avez répondu « **NON** » à toutes les questions : il n'y a pas de certificat médical à fournir. Sur la fiche d'inscription, remplissez et signez **l'attestation sur l'honneur**.

Si vous avez répondu « **OUI** » à une ou plusieurs questions, vous devez consulter votre médecin et fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, daté de moins de 6 mois.